



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 56412

Texte de la question

M. Vincent Burroni appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sur les mesures engagées dans le département des Bouches-du-Rhône. Fort d'un patrimoine culturel ancien, les Bouches-du-Rhône constituent un maillon important de la création française en matière d'art plastique, de sculpture et de peinture. Un certain nombre de sites participent à la vie artistique contemporaine d'une manière innovante et très souvent dans des conditions difficiles, les moyens n'étant pas à la hauteur des prétentions et des projets en cours. A ce titre, il lui demande quelles mesures il entend mettre en place pour soutenir la création dans ce département et permettre aux jeunes créateurs d'exister.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle est tout à fait conscient du soutien qu'il convient d'apporter à la création contemporaine sur l'ensemble du territoire national. Ce soutien passe notamment par l'aide aux jeunes créateurs : ainsi, dans le département des Bouches-du-Rhône, l'année 2000 a vu la mise en place de seize aides à la création pour un montant global de 345 000 francs. De même, six aides ont été accordées, à hauteur de 118 000 francs, pour l'aménagement d'ateliers ainsi que pour l'acquisition de matériel. Dans un même temps, l'aide aux institutions et lieux de production et de diffusion de l'art contemporain s'est élevée à 4 365 000 francs tandis que les aides à des manifestations plus ponctuelles étaient de 485 000 francs. Par ailleurs, afin de mieux faire connaître les jeunes créateurs et leurs réalisations, 300 000 francs ont été dégagés en faveur d'un espace de documentation, d'information et de médiation concernant les artistes de la région, espace situé à Marseille. En ce qui concerne les acquisitions d'oeuvres d'art, un montant global de 750 000 francs a été dégagé en direction du fonds régional d'art contemporain afin de poursuivre la politique de cette structure dans le cadre des acquisitions d'oeuvres d'art. Il convient enfin de rappeler que, dans le secteur de la formation, l'Etat a également été très présent en soutenant le fonctionnement de l'Ecole des beaux-arts de Marseille à hauteur de 5 000 000 francs et le Centre de formation des plasticiens intervenants de Marseille pour 300 000 francs. Dans ce même secteur, les étudiants des beaux-arts ont pu bénéficier de bourses pour un montant global de 2 888 238 francs. L'ensemble de ces chiffres démontre amplement tout à la fois la vitalité de la création artistique dans le département des Bouches-du-Rhône et la volonté de l'Etat de soutenir avec force ce secteur. Cette action sera poursuivie et développée dans les années à venir afin de renforcer ce qui d'évidence est l'un des secteurs clés de la vitalité artistique et culturelle de ce département.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Burroni](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56412

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : patrimoine

Ministère attributaire : patrimoine

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 262

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1858